



Stade Saint-Symphorien - Saison 2017/2018  
MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2017 À 20H00  
Date et horaire non contractuels, susceptibles d'être modifiés

**FC METZ**  
**RC STRASBOURG ALSACE**

M. PASCAL GOEDERT 222773

TRIBUNE	ACCES	RANG	PLACE
<b>EST HAUTE</b>	<b>Y</b>	<b>10</b>	<b>144</b>
PLEIN TARIF			26,00 €
CATEGORIE 7			Taxes et location incluses

n° 114171421862-1



512628

**COMMENT UTILISER VOTRE e-ticket**

1

Imprimez ce document au format A4 et conservez-le dans son intégralité.

2

La présentation d'une pièce d'identité officielle ainsi que d'un justificatif de tarif réduit éventuel en vigueur est obligatoire.

3

Présentez votre e-Ticket ainsi que votre pièce d'identité à nos agents d'accueil positionnés au niveau des entrées du stade.

**TOUTE SORTIE DU STADE EST DÉFINITIVE**



**Mc** venez comme vous êtes.

**-15%**  
**SUR VOTRE COMMANDE**

Sauf Menu Cinéma - Happy Meal et Menu McFirst

Offre valable pendant 15 jours après la date du match. Voir liste des Restaurants McDonald's participants sur le site [www.billetterie-fcmetz.com](http://www.billetterie-fcmetz.com)

Pour votre santé, pratiquez une activité physique régulière [www.mangerbouger.fr](http://www.mangerbouger.fr)



**STADE SAINT-SYMPHORIEN**



- |  |                              |
|--|------------------------------|
| 1 - ACCÈS TRIBUNE OUEST ET SUD - MOSELLE | 3 - ACCÈS TRIBUNE NORD HAUTE |
| 2 - ACCÈS TRIBUNE NORD BASSE             | 4 - ACCÈS TRIBUNE EST BASSE  |
| 5 - ACCÈS TRIBUNE EST HAUTE              |                              |

**ACCÈS AU STADE**



**CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION**

PAR LA DÉTENTION DE CE TITRE D'ACCÈS APPELÉ « E-TICKET », LE PORTEUR DE L'E-TICKET RECONNAÎT AVOIR PRIS CONNAISSANCE ET S'ENGAGE À RESPECTER LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES ET LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU STADE SAINT-SYMPHORIEN (LE « STADE ») AINSI QUE LA LOI ET LES RÈGLEMENTS RELATIFS À LA SÉCURITÉ DANS LES ENCEINTES SPORTIVES (NOTAMMENT LES ARTICLES L.332-3 À L.332-16 DU CODE DU SPORT). IL EST NOTAMMENT INTERDIT D'ACCÉDER AU STADE EN ÉTAT D'IVRESSE OU PAR LA FORCE OU LA FRAUDE ; DE PROVOQUER DES SPECTATEURS À LA HAINE OU À LA VIOLENCE ; DE TROUBLER LE DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION ET DE PÉNÉTRER SUR L'AIRE DE JEU.

CET E-TICKET NE PEUT ÊTRE NI REPRIS, NI ÉCHANGÉ, NI REVENDU. IL EST STRICTEMENT NOMINATIF. POUR ACCÉDER AU STADE, VOUS DEVREZ VOUS MUNIR D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ EN VIGUEUR AVEC PHOTOGRAPHIE. SI LA PIÈCE D'IDENTITÉ PRÉSENTÉE AU CONTRÔLE NE CORRESPOND PAS AUX NOM/PRÉNOM INDICUÉS SUR CET E-TICKET, LA PERSONNE DÉTENTRICE DE CET E-TICKET SE VERRA REFUSER L'ENTRÉE AU STADE SANS POUVOIR PRÉTENDRE AU REMBOURSEMENT DE SON E-TICKET. LE CLIENT BÉNÉFICIAIRE D'UN TARIF RÉDUIT OU SPÉCIAL DEVRA OBLIGATOIREMENT PRÉSENTER AU CONTRÔLE UN JUSTIFICATIF EN VIGUEUR À LA DATE DU MATCH PROUVANT SON DROIT D'ACCÈS À DE TELS TARIFS. TOUTE PERSONNE QUI NE SERA PAS EN MESURE DE PRÉSENTER LE JUSTIFICATIF DEMANDÉ POURRA SE VOIR REFUSER L'ACCÈS AU STADE SANS POUVOIR PRÉTENDRE AU REMBOURSEMENT DE SON E-TICKET.

IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE REPRODUIRE, DUPLIQUER OU CONTREFAIRE CE TITRE D'ACCÈS DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT. LE NUMÉRO DU TITRE D'ACCÈS ET LES CODES BARRES GARANTISSENT L'UNICITÉ DE PASSAGE LORS DU CONTRÔLE. LA PREMIÈRE PERSONNE À PRÉSENTER LE TITRE D'ACCÈS EST PRÉSUMÉE ÊTRE LE PORTEUR LÉGITIME.

UNE PALPATION PEUT ÊTRE EFFECTUÉE AU CONTRÔLE ET/OU LORS DE L'ENTRÉE DANS L'ENCEINTE DU STADE. QUICONQUE REFUSERA DE SE SOUMETTRE AU DISPOSITIF DE SÉCURITÉ POURRA SE VOIR REFUSER L'ENTRÉE AU STADE. POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DU PUBLIC, LE STADE EST ÉQUIPÉ D'UN SYSTÈME DE VIDÉOSURVEILLANCE PLACÉ SOUS LE CONTRÔLE D'OFFICIERS DE POLICE JUDICIAIRE OU DU RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ DU STADE ET DONT LES IMAGES SONT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE UTILISÉES EN CAS DE POURSUITES JUDICIAIRES (ART. 10 DE LA LOI DU 21/01/95).

SI LE MATCH AUQUEL CET E-TICKET DONNE ACCÈS EST REPORTÉ, OU DÉFINITIVEMENT ARRÊTÉ EN COURS, ET REMIS À JOUER OU NON REMIS À JOUER, VEUILLEZ VOUS RÉFÉRER AUX CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE.

CE TITRE D'ACCÈS « E-TICKET » EST VALABLE UNIQUEMENT DANS LES CONDITIONS QUI SUIVENT. IL DOIT ÊTRE IMPRIMÉ SUR DU PAPIER A4 BLANC, VIERGE RECTO ET VERSO, SANS MODIFICATION DE LA TAILLE D'IMPRESSION, EN FORMAT PORTRAIT (VERTICAL). AUCUN AUTRE SUPPORT (ÉLECTRONIQUE, ÉCRAN ORDINATEUR, ÉCRAN TÉLÉPHONE MOBILE, ETC.) NE SERA ACCEPTÉ. UN TITRE D'ACCÈS PARTIELLEMENT IMPRIMÉ, SOUILLÉ, ENDOMMAGÉ OU ILLISIBLE NE SERA PAS ACCEPTÉ ET SERA CONSIDÉRÉ COMME NON VALABLE. EN CAS D'INCIDENT, DE MAUVAISE QUALITÉ D'IMPRESSION OU DE CHANGEMENT DE NOM DU PORTEUR, VOUS DEVEZ IMPRIMER À NOUVEAU VOTRE E-TICKET EN VOUS RENDANT SUR LE SITE [WWW.BILLETTERIE-FCMETZ.COM](http://WWW.BILLETTERIE-FCMETZ.COM) DANS LA RUBRIQUE « MON COMPTE / MES COMMANDES ». TOUTE PERSONNE SE PRÉSENTANT AU STADE SANS SON E-TICKET OU MUNIE D'UN E-TICKET ILLISIBLE OU NON CONFORME AUX CONDITIONS DÉTAILLÉES À L'ARTICLE 8.3. DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE, DEVRA, POUR ACCÉDER AU STADE, SE FAIRE DÉLIVRER APRÈS DU GUICHET DU STADE RÉSERVÉ À CET EFFET UN DUPLICATA DE SON E-TICKET. CHAQUE DUPLICATA COÛTE TROIS (3) EUROS TTC.

**OBJETS INTERDITS**

